

Questions fréquentes sur la REOM

Questions	Réponses
Comment faire si je souhaite payer ma facture en liquide ?	Je me rends à la Trésorerie de Barjols qui est la seule habilitée à encaisser le règlement des factures de la REOM.
J'ai changé d'adresse : comment faire ?	Je contacte la Communauté de communes pour signaler ce changement et communiquer ma nouvelle adresse.
Il s'agit d'une résidence secondaire: puis-je bénéficier d'une réduction ?	Non.
Le point de collecte le plus proche reste trop éloigné de mon habitation: puis-je bénéficier d'une réduction?	Non.
Ma situation financière est difficile : puis-je bénéficier d'une réduction ?	Non.
J'ai un locataire : qui de lui ou de moi doit payer la REOM ?	La REOM est une charge récupérable auprès de l'occupant des lieux. Je dois donc inscrire cette charge dans le bail. Il est conseillé de la collecter mensuellement avec le loyer pour pouvoir ensuite payer la facture de la REOM lorsqu'elle est envoyée.